



COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 14 octobre 2013

Etaient Présents :

ALLEGRE Sébastien
ASTIER Bernard
BASSET Daniel
COURTINET Jean-Marie
DUMAIGNAUD Alain
GIRY Marcel
LASCOUX Sébastien
PEDRETTI Maurice
PEYRAZEIX Nathalie

Etaient excusés :

ANDRIEUX Nicolas
MORANGE Franck
PILLES Jean-Claude

Début de la séance 19H30

Maurice PEDRETTI, Président par intérim, ouvre la séance en indiquant les points qu'il souhaite aborder.

I. Achat du bateau

La décision de remplacer le bateau a été prise lors du Comité Directeur du 11 mars 2013.

Maurice PEDRETTI présente les caractéristiques du nouveau bateau. Il s'agit d'un zodiac de 7m50 dont le moteur a peu d'heures, en excellent état (comme a pu en juger la commission bateau). Ce semi-rigide a une capacité de 16 personnes et il est spécialement équipé plongeur. Il représente donc indéniablement plus de sécurité et de confort.

L'achat d'une nouvelle remorque sera également nécessaire afin de pouvoir le transporter. Ce nouveau bateau ne pourra pas être garé dans le local du CSL mais un stockage de gardiennage a été trouvé.

Maurice PEDRETTI informe les membres du Comité Directeur que l'ancien bateau du CSL a trouvé un acquéreur.

Sébastien ALLEGRE fait remarquer que le prix du bateau est élevé et que cette décision aurait du être soumise à l'avis des adhérents (sous forme de vote).

Maurice PEDRETTI rétorque que le CSL devait donner une réponse très rapidement. Par ailleurs, Maurice PEDRETTI précise que le financement sera assuré par un emprunt dont les mensualités seront supportables.

Alain DUMAIGNAUD fait remarquer que la largeur du bateau pourrait être problématique pour le transport du bateau. Mais, il est possible de dégonfler un boudin pour réduire sa largeur hors tout. De plus, le bateau apporte un plus dans le confort notamment par son échelle rigide.

Maurice PEDRETTI rajoute que la Préfecture va délivrer une autorisation de circulation. Par ailleurs, plusieurs membres du club, ayant le permis BE, pourront conduire le camion avec la nouvelle remorque.

Sébastien ALLEGRE rappelle que, dans la législation espagnole, une annexe est obligatoire pour un bateau dont la capacité est supérieure à 11 personnes.

Daniel BASSET et Maurice PEDRETTI vont se renseigner auprès des autorités espagnoles.

Vote pour l'achat du bateau :
Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 3

II. Présidence du club

Maurice PEDRETTI informe les membres du Comité Directeur qu'il souhaite rester Président du CSL jusqu'à la prochaine Assemblée Générale électorale (de janvier 2017).

Il propose également qu'Alain DUMAIGNAUD soit nommé vice-président. Il souhaite que ce dernier soit un vice-président avec des délégations (notamment une délégation bancaire). Il devra représenter le CSL auprès des instances fédérales, régionales et départementales.

Sébastien ALLEGRE attire l'attention sur le fait qu'Alain DUMAIGNAUD ne peut être nommé vice-président tout de suite. Le vice-président doit être élu lors de la prochaine AG. Actuellement, il ne peut être que vice-président par intérim (cooptation suite à la démission de Daniel BASSET du poste de vice-président).

Vote :
Pour 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

III. Climat et ambiance du club

Jean-François PONS a interpellé, vivement, Maurice Pedretti, un mardi soir, en indiquant qu'il n'y avait pas de matériel lors de la soirée de reprise. En effet, le camion (et le matériel) a été mis à disposition pour la sortie de la Londe. JF PONS indique, que dans le règlement intérieur, il est précisé que si, sur une sortie, le nombre des participants est inférieur à 10 personnes, le camion ne doit pas partir.

Maurice PEDRETTI rappelle à JF PONS que cette sortie était prévue de longue date et qu'elle avait été organisée sous la présidence précédente.

Pour les prochaines sorties, quand le camion ne sera pas là, il faudra prévoir le matériel au moins pour les niveaux 1. Ceci est réalisable pour un membre du club qui est équipé d'une remorque ou d'un véhicule adapté.

1. Mail de Martine FOURNIER

Maurice PEDRETTI a reçu un mail de la part de Mme Martine FOURNIER qui annonce sa démission du club section apnée. Elle affirme que le 3 septembre 2013 des propos misogynes et racistes ont été tenus et que cela va à l'encontre des ses valeurs.

Le Comité Directeur n'a relevé aucun propos raciste ou misogyne lors de la réunion du 3 septembre 2013.

Des membres du Comité Directeur indiquent que les statuts du CSL prévoient une sanction pour toute personne tenant des propos discriminatoires.

2. Renouvellement de la licence

Un adhérent a informé Maurice PEDRETTI qu'il avait reçu un SMS qui indiquait qu'il ne fallait pas prendre sa licence au CSL.

Sébastien ALLEGRE préconise le dialogue. Il faut écouter les mécontents et discuter et ceci dans l'intérêt de chacun.

Sébastien ALLEGRE rajoute qu'à l'heure actuelle, environ 30 personnes ne souhaitent pas reprendre leur licence. Ces personnes sont très mal.

Il a donc été décidé de faire une assemblée générale extraordinaire le 18 novembre 2013. Cette assemblée générale a pour objectif d'écouter, de discuter avec les adhérents du CSL, d'apporter des éclaircissements sur le fonctionnement général du club,

IV. Organisation du bassin

Un point est fait sur l'organisation du bassin. Maurice PEDRETTI demande à Sébastien ALLEGRE qu'une réunion technique soit organisée.

N1 : N. ANDRIEUX

N2 : JC ALEXIS / JF ARVY

N3 : Ph DUSSAUTOIR

Enfants : V. LEFEBVRE / D. BASSET

Apnée : S. ALLEGRE / JC PILLES / Y. DAURIAT

Handi : JF PONS / JL LE MENN

Etudiants : F. MORANGE / M. GIRY / S. ALLEGRE

Pour les encadrants : réunion CODEP mercredi soir à 20H30

Pour les dirigeants : colloque à Angoulême les 23 et 24 novembre 2013

La prochaine réunion du Comité Directeur aura lieu le 20 novembre 2013 à 19H30

La séance est levée à 22H00